

**Commune de HÉAUVILLE (Manche)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2022**

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL de HÉAUVILLE**  
**Séance du 23 mai 2022**

Nombre de Conseillers	
En exercice	10
Présents	7
Ayant pris part à la délibération	9
*****	
Date de la convocation	: 18/05/2022
Date d'affichage de la convocation	: 18/05/2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-trois mai à 20 heures  
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN, Maire de Héauville.

**Etaient présents :**

Benoît FIDELIN, Maire,  
Catherine MESNIL, Marcel CUSSY, Germain GUERIN, Marie-Pierre TESSON, Isabelle ANGÉE,  
Emilie GRISEL

**Absents excusés :** Sébastien LECONTE donne pouvoir à Germain GUERIN, Emmanuel COUPEY  
donne pouvoir à Benoît FIDELIN, Sylvie DELALANDE

**Secrétaire de séance :** Emilie GRISEL

Approbation du conseil du 04/04/2022 signature des registres

- *Décision du maire 2022-02 : Mission de contrôle technique ancien logement de l'école*

**DELIBERATION N° 2022-18**  
**FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier en date du 28 avril 2022 de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et donne à l'unanimité son accord pour le versement d'une participation de 0.23 € par habitant, soit pour 463 habitants : 106.49 €.

**DELIBERATION N° 2022-19**  
**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier en date du 28 avril 2022 de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant le Fonds De Solidarité pour le Logement (FSL) et donne à l'unanimité son accord pour le versement d'une participation de 0.60 € par habitant, soit pour 463 habitants : 277.80 €.

**Commune de HÉAUVILLE (Manche)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2022**

**DELIBERATION N° 2022-20**

**LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE A L'ASSOCIATION « LES JEUNES D'AUTREFOIS » DE SIOUVILLE-HAGUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier en date du 27 avril 2022 de l'association « Les Jeunes d'Autrefois », de Siouville-Hague, sollicitant la réservation, à titre gratuit, de la salle de convivialité de Héauville pour son repas annuel qui aura lieu le mercredi 15 juin 2022.

Considérant que la commune de Siouville-Hague ne dispose plus de sa salle communale, qui a été réquisitionnée pour servir de cantine aux élèves suite à l'arrivée d'enfants ukrainiens,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise à disposition gratuite de la salle de convivialité pour la commune de Siouville-Hague, pour le 15 juin 2022.

**DELIBERATION N° 2022-21**

**MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Héauville afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

**Commune de HÉAUVILLE (Manche)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2022**

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

***Publicité par affichage à la mairie***

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,  
Après en avoir délibéré le conseil municipal

DECIDE :

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres

**DELIBERATION N° 2022-22**

**COMMUNES DE HELLEVILLE ET HEAUVILLE –  
CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNES  
CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION DE GARDERIE PERISCOLAIRE  
ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

Dans le cadre de la gestion conjointe du RPI Héauville-Helleville, les communes de Helleville et Héauville mutualisent la gestion de la garderie périscolaire et de l'accompagnement à la scolarité.

Cette prestation avait été confiée à l'association Canton Jeunes jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Cette prestation arrivant à échéance, une consultation a été lancée auprès de 2 associations afin d'obtenir une proposition technique et financière dans le cadre d'une convention tripartite.

Après analyse des offres par les commissions scolaires des deux communes, la proposition de la Ligue de l'Enseignement a été retenue.

Le conseil municipal décide :

- D'adopter le principe de la mutualisation entre les deux communes. Il autorise Monsieur le Maire à signer une convention prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2022 afin d'anticiper l'organisation de la garderie périscolaire et l'accompagnement à la scolarité pour la rentrée scolaire 2022-2023. La convention aura pour objet le partage par moitié des charges de fonctionnement et des charges d'investissement (uniquement pour les biens mobiliers) entre les 2 communes.
- De retenir l'offre de la Ligue de l'Enseignement, et de lui confier les prestations de garderie périscolaire et accompagnement à la scolarité par convention pour les 3 prochaines années scolaires.
- D'autoriser le Maire à signer la convention tripartite pour l'organisation des activités périscolaire et d'accompagnement à la scolarité pour les enfants fréquentant les écoles du RPI Héauville Helleville.
- De donner délégation à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Commune de HÉAUVILLE (Manche)**  
**Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2022**

**REMPLACEMENT DE L'EMPLOYE COMMUNAL FIN 2022**

Notre employé communal prenant sa retraite à la fin de cette année, la mairie anticipe ce départ avec deux possibilités de remplacement : soit l'embauche d'un nouvel employé, soit le recours à une entreprise spécialisée dans les travaux paysagers au service des communes. Des contacts ont été pris et une solution devrait être trouvée prochainement. A noter que cette affaire est suivie par le maire et deux conseillers : Marie-Pierre Tesson et Germain Guerin.

**POINT SUR L'ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022**

Comme pour l'élection présidentielle, les deux scrutins se dérouleront dans la salle communale, place de l'Eglise. Les bureaux seront ouverts de 08h00 à 18h00. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux se sont répartis les responsabilités et les temps de présence pour assurer une bonne organisation de ces élections.

**POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUES ET A REALISER DANS LA COMMUNE**

Travaux récemment ou actuellement réalisés : extension du réseau électrique à l'entrée du lotissement « Les Courtilles », alimentation en eau potable du même lotissement, rénovation de la route départementale 405, aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien logement de l'école en salles mutualisées pour l'accueil du public, fleurissement de la commune.

Travaux à venir : déploiement de la fibre à compter de début juin, chemins communaux réempierrés cet été, débroussaillage des routes et chemins dès juin, travaux de voirie du pôle des Pieux fin juillet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Fête des mères et des pères : la traditionnelle distribution de brioches et de bouteilles de cidre aura lieu le **dimanche 29 mai, à partir de 11h00 dans la cour de l'école communale**. Un pot de l'amitié sera offert à cette occasion.

Commission information : elle se réunira le mardi 14 juin pour préparer le prochain bulletin.